

pédions là-bas de grandes quantités de denrées canadiennes mais, jusqu'ici, le Sud-africain n'a pas pu exporter grand'chose au Canada. Le gouvernement du Cap nous a fait observer que notre tarif différentiel, le régime douanier qu'il a accepté n'a pas été très utile à ce pays, vu que ses productions ne se vendent pas en grandes quantités au Canada, tandis que nous en avons retiré des avantages. Nous nous proposons, grâce à cette modification du tarif, de leur permettre d'exporter profitablement au Canada les vins légers du Cap et des autres colonies Sud-africaines. Les vins légers de France sont frappés d'un droit de 25 cents par gallon. Les vins de l'Afrique australe contiennent un peu plus d'alcool et, dans l'état actuel de notre tarif, ils ne pourraient pas jouir des mêmes avantages que les vins légers de France. Attendu que nos importations au Sud-africain sont assez considérables, et vu que nous désirons favoriser les échanges commerciaux entre le Canada et les autres colonies anglaises, nous avons l'intention de mettre sur le même pied que les vins légers de France et d'admettre au pays, moyennant un droit de 25 cents par gallon les vins légers des colonies formant partie de l'union douanière sud-africaine.

La colonie du Cap, seule, a sollicité cette faveur, mais nous préférons l'étendre à toutes les colonies anglaises de l'Afrique australe. L'avenir dira jusqu'à quel point cela favorisera notre commerce avec ces colonies et contribuera à remplacer les vins des autres pays par les vins du Sud-africain. Cette décision nous ayant été suggérée par nos frères de là-bas et devant leur permettre de retirer quelque profit de ce régime de préférence, sera, je l'espère, favorablement accueillie par la Chambre en général.

M. FOSTER : M'est-il permis de demander au ministre des Finances si l'Australie ne fabrique pas des vins de la même force, à peu près, et dans l'affirmative, si on a l'intention d'accorder cette faveur à une colonie tandis qu'on la refusera à une autre ?

M. FIELDING : Oui, c'est notre intention à l'heure actuelle parce que, contrairement au Sud-africain, l'Australie ne nous accorde aucune préférence. Par conséquent, l'honorable député devra convenir que cette différence de traitement a sa raison d'être. Autrefois la Nouvelle-Galles du Sud accordait